

# In Extenso

*SCENE NATIONALE 61*

*2 Avenue de Basingstoke  
61000 - ALENÇON*

---

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2020**

**In Extenso**  
**Orne**

**30 Rue d'Alençon  
CONDE SUR SARTHE  
BP 321  
61009 ALENCON CEDEX**

# In Extenso

## **Scène Nationale 61**

2 Avenue de Basingstoke  
61000 – ALENÇON

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

A l'Assemblée Générale de l'Association Scène Nationale 61,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SCENE NATIONALE 61 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de l'association sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Faits caractéristiques » concernant le changement de méthode comptable suite à l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 et la note « Annexe COVID-19 » - « Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire du COVID-19 et ses effets sur l'activité de l'association en 2020.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association comptabilise des subventions de fonctionnement, tel que décrit dans la note « Subventions d'exploitation » et « Fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés du rattachement des subventions d'exploitation perçues par l'association aux actions menées en 2020 et avons vérifié les méthodes de détermination des fonds dédiés concernant les subventions non encore utilisées à la fin de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et des documents communiqués adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 03 juin 2021  
Le commissaire aux comptes  
**IN EXTENSO ORNE**

  
**Sébastien LANDAIS**

## ANNEXE

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :			31/12/2020	31/12/2019
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 787	40 357	3 430	615
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	480 901	393 816	87 085	88 190
		Immobilisations corporelles en-cours				
	Avances et acomptes					
	<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	Participations					
	Autres titres immobilisés	224		224	210	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	96		96	96	
	<b>Total (I)</b>	<b>525 008</b>	<b>434 173</b>	<b>90 835</b>	<b>89 111</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>CRÉANCES</b>	Stocks en cours	1 511		1 511	1 330
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 870		2 870	14 380
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	117 645		117 645	110 261
	<b>DIVERS</b>	V.M.P				
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		742 557		742 557	350 610	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	26 784		26 784	37 237	
	<b>Total (II)</b>	<b>891 366</b>		<b>891 366</b>	<b>513 818</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecarts de conversion actif (V)					
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>1 416 374</b>	<b>434 173</b>	<b>982 201</b>	<b>602 929</b>	

**CERTIFIÉ**  
 Le Commissaire  
 aux Comptes

**BILAN PASSIF**

		31/12/2020	31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	80 000	60 000
	Autres		
	Report à nouveau	1 324	2 556
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 362	18 769	
	<b>Situation nette (sous total)</b>	82 686	81 324
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissements	62 720	58 159	
Provisions réglementées			
	<b>Total (I)</b>	<b>145 406</b>	<b>139 483</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	437 151	107 900
	<b>Total (II)</b>	<b>437 151</b>	<b>107 900</b>
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	25 751	10 808
	Provisions pour charges		
	<b>Total (III)</b>	<b>25 751</b>	<b>10 808</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 067	75 967
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	124 129	106 239
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	138 174	150 823
Instruments de trésorerie			
Comptes résul.	Produits constatés d'avance	11 511	11 710
	<b>Total (IV)</b>	<b>373 893</b>	<b>344 738</b>
Ecarts de conversion passif	(V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>982 201</b>	<b>602 929</b>

## COMPTES DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
<b>Nombre de mois de la période</b>		12	12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations		
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature )	549	748
	Ventes de prestations de service ( dont parrainages 17 702 )	200 761	294 276
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 668 862	1 563 016
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	4 240	8 097
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	449	
	Autres		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	49 566	9 145
Utilisations des fonds dédiés	107 900	87 050	
Autres produits	16	13	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>2 032 344</b>	<b>1 962 346</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises	539	1 346
	Variation de stock	-181	2 457
	Autres achats et charges externes	811 177	1 071 404
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 619	7 764
	Salaires et traitements	536 232	535 243
	Charges sociales	208 245	195 131
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 547	32 295
	Dotations aux provisions	14 943	10 808
	Reports en fonds dédiés	437 151	107 900
	Autres charges	318	592
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>2 056 589</b>	<b>1 964 940</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>-24 246</b>	<b>-2 594</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 405	937
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (III)</b>		<b>1 405</b>	<b>937</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	260	292
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (IV)</b>		<b>260</b>	<b>292</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>1 146</b>	<b>645</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>		<b>-23 100</b>	<b>-1 948</b>

CEPHELE  
Le Comptable  
aux Comptes

SS

## COMPTES DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 752	20 758
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>24 752</b>	<b>20 758</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	290	41
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>290</b>	<b>41</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>24 462</b>	<b>20 717</b>
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>		<b>2 058 501</b>	<b>1 984 041</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		<b>2 057 139</b>	<b>1 965 272</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)</b>		<b>1 362</b>	<b>18 769</b>

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>Total</b>		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
<b>Total</b>			

CERTIFIÉ  
 Le Comptable  
 aux Comptes

SL

## Faits caractéristiques

L'exercice, d'une durée de 12 mois, recouvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Le changement de méthode comptable intervenu en 2020 suite à l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes de l'Association.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 est de 982 201 €.

Le compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits s'élève à 2 058 501 €, fait ressortir un résultat bénéficiaire à hauteur de 1 362,03 €.

L'Association présente un report à nouveau d'un montant positif de 2 686 €.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## Annexe COVID-19

### **Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise**

À la date d'établissement de ses comptes, l'association a constaté une baisse du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 de 32 % à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Soutien exceptionnel du Ministère de la culture (15 000 € en 2020)
- Aides de l'Etat sous forme d'exonérations de charges sociales (45 166 € en 2020)
- Aides de l'Etat sous forme d'aide au paiement de cotisations sociales (47 832 € en 2020)

Compte tenu du maintien des subvention d'exploitation de la part des financeurs et du montant des aides d'ores et déjà obtenues, la baisse des recettes propres prévue en 2021 sera compensée. De ce fait, la continuité d'exploitation au titre de 2021 n'est pas compromise.

## Principes, règles et méthodes comptables

### **Généralités sur les règles comptables**

La Scène nationale 61 est une association Loi 1901 labellisée "Scène nationale" par le Ministère de la Culture.

L'association a pour but d'assurer la gestion matérielle et financière de la Scène nationale 61 dans l'accomplissement des missions de service public qui lui sont confiées par l'Etat, la Région, le Département, la CU d'Alençon, la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche, Flers Agglo, à savoir :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans les domaines de la culture contemporaine ;
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- participer dans son aire d'implantation (voire dans le Département ou la Région) à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

A ce titre, les activités réalisées sont les suivantes :

Comptes annuels au 31.12.2020

GÉNÉRATIE  
Le Commissaire  
aux Comptes

SL

- programmation pluridisciplinaire de spectacles vivants à Alençon, Flers et Mortagne-au-Perche ;
- accueil d'artistes en résidence ;
- co-productions de spectacles vivants ;
- mise en place d'un programme d'actions culturelles en lien avec la programmation ;
- développement d'actions artistiques et culturelles sur le territoire.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur publiées par le Comité de Réglementation Comptable (CRC), notamment le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'Association ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que celles relatives aux engagements de l'Association et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

### Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant les frais d'acquisitions, et décomposées par composants dès lors que les montants sont significatifs.

## Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	40 258	4 785	1 256	43 787
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>40 258</b>	<b>4 785</b>	<b>1 256</b>	<b>43 787</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	465 623	33 471	18 193	480 901
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>465 623</b>	<b>33 471</b>	<b>18 193</b>	<b>480 901</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés	210	14		224
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	96			96
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>14</b>		<b>320</b>
<b>Total général</b>	<b>506 187</b>	<b>38 270</b>	<b>19 449</b>	<b>525 008</b>

Comptes annuels  
La Scène nationale  
au 31.12.2020

JS

## Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	39 643	1 970	1 256	40 357
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>39 643</b>	<b>1 970</b>	<b>1 256</b>	<b>40 357</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	377 432	34 577	18 193	393 816
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>377 432</b>	<b>34 577</b>	<b>18 193</b>	<b>393 816</b>
<b>Total général</b>	<b>417 075</b>	<b>36 547</b>	<b>19 449</b>	<b>434 173</b>

## Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 40 258	+ 39 643	+ 615
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 4 785		+ 4 785
Dotations de l'exercice		+ 1 970	- 1 970
Cessions ou mises hors service	- 1 256	- 1 256	-
Valeur en fin d'exercice	= 43 787	= 40 357	= 3 430

## Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 465 623	+ 377 432	+ 88 190
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 33 471		+ 33 471
Dotations de l'exercice		+ 34 577	- 34 577
Cessions ou mises hors service	- 18 193	- 18 193	-
Valeur en fin d'exercice	= 480 901	= 393 816	= 87 084

## Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 306
Acquisitions	+ 14
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-
Valeur en fin d'exercice	= 320

**Modes et durées d'amortissement**

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u> - Frais d'établissement - Frais de recherche et de développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets et droits similaires - Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans
<u>Immobilisations corporelles</u> - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériels et outillages - Autres immobilisations corporelles	Linéaire	4 à 5 ans
. Instal, agencements, aménagements divers . Matériel de transport . Matériel de bureau . Emballages récupérables, divers	Linéaire	4 à 10 ans

**Modes et durées d'amortissement**

Conformément au décret du 30/12/2005 applicable aux PME, les amortissements restent calculés sur la durée d'usage des biens acquis.

**Echéances des immobilisations financières**

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	320
. à moins d'un an	224
. à plus d'un an	96

**Créances**

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Comptes de régularisation actif**

Les charges constatées d'avance concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices. La méthode d'évaluation n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

*Comptes de régularisation  
 Liens de régularisation  
 en 2020*

**Détail des charges constatées d'avance**

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
Charges de communication	01/01/2021	31/05/2021	8 225		
Autres charges	01/01/2021	31/12/2021	18 559		
	<b>Total</b>		<b>26 784</b>		

**Fonds propres et réserves**

Les fonds propres s'élèvent à 145 406 € au 31 décembre 2020.

Ils ont varié comme suit :

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Autres réserves	60 000	20 000		80 000
Report à nouveau Crédeur	2 556	1 324	-2 556	1 324
Bénéfice	18 769	1 362	-18 769	1 362
Subv investissement	58 159	10 735	-6 174	62 720
<b>TOTAL</b>	<b>139 483</b>	<b>33 422</b>	<b>-27 498</b>	<b>145 406</b>

**Autres fonds propres**

Les subventions d'investissement sont amorties au même rythme que les biens qu'elles ont servi à financer. Les subventions reçues dans l'exercice ont été entièrement utilisées au 31 décembre 2020.

Les subventions reçues dans l'exercice se sont élevées à 29 313 € et se décomposent comme suit :

- Conseil régional de Normandie : 7 327 €
- Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche : 5 520 €
- Flers Agglo : 5 424 €
- Communauté Urbaine d'Alençon : 5 000 €
- Indemnisation sinistre : 6 042 €

**Fonds propres et dédiés****Fonds dédiés sur projets**

Les subventions accordées dans le cadre de projets définis sont comptabilisées en subventions d'exploitation dès la décision d'octroi et rattachées à l'exercice en fonction des dépenses engagées par type d'actions.

Les fonds dédiés sur projets correspondent aux montants restant à engager au 31/12/2020 au titre de ces subventions. Ce poste a évolué comme suit :

Variation des fonds dédiés	Solde début exercice	Fonds dédiés utilisés dans l'exercice	Engagements à réaliser	Solde fin exercice
Région / Département	15 500	- 15 500	34 332	34 332
DRAC	91 100	- 91 100	149 170	149 170
Autres partenaires	1 300	- 1 300	59 000	59 000
<b>Total</b>	<b>107 900</b>	<b>- 107 900</b>	<b>242 502</b>	<b>242 502</b>

Les fonds dédiés ci-dessus ont été déterminés en fonction des subventions allouées par les organismes financeurs et du taux de réalisation des projets qu'elles financent. Le solde en fin d'exercice correspond donc aux fonds affectés aux projets financés mais non encore utilisés conformément à l'engagement pris.

### Fonds dédiés sur spectacles reportés

Dans le cadre des subventions "complément de prix", les engagements pris relatifs aux représentations programmées en 2020 et reportées après le 31 décembre 2020 du fait de la fermeture des lieux culturels en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, sont rattachés à l'exercice 2020 et sont comptabilisés en fonds dédiés sur spectacles au 31 décembre 2020 pour un montant de 194 649 €.

Ils sont constitués des éléments suivants :

- Coût de cession
- Frais d'approche (transport, hébergement, repas)
- Coûts de mise en oeuvre (locations, intermittents, ...)
- Déduction faite des recettes de billetterie prévisionnelles et des aides éventuelles

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements pris en matière de retraite. La méthode d'évaluation tient compte de la recommandation CNC n° 2013-02.

La provision est calculée sur la base des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, proratisés temporis, et tenant compte d'une probabilité de survie et de présence dans l'entreprise, déduction faite des versements volontaires effectués auprès d'un organisme d'assurance dans le cadre d'un contrat "Indemnités de Fin de Carrière".

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ volontaire à l'âge de 67 ans
- taux de rotation du personnel : moyen
- taux de progression des salaires : 0,5 %
- taux d'actualisation financière : 1,6 %
- taux de charges sociales : 41,5 %
- calcul des droits bruts selon les modalités prévues par la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC)

Au 31 décembre 2020, le montant de l'engagement retraite s'élève à 54 355 €, décomposé comme suit :

- Montant versé dans le cadre du contrat IFC : 28 604 €
- Montant de la provision : 25 751 €

## Dettes

### Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	11	11		
Emprunts et dettes financières divers				
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>		

## Comptes de régularisation passif

### Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
Adhésions	01/01/2021	30/06/2021	7 001		
Autres produits	01/01/2021	30/06/2021	4 510		
	<b>Total</b>		<b>11 511</b>		

## Produits d'exploitation

### Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation comprennent des subventions de fonctionnement ainsi que des subventions affectées à des projets.

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice pour le montant qui se rattache à l'année civile concernée. Les éventuelles subventions perçues d'avance sont enregistrées dans un compte de régularisation passif "produits constatés d'avance" et les subventions non encore reçues à la date de clôture de l'exercice sont comptabilisées en compte de "subventions à recevoir" inscrit en autres créances.

Les subventions sur projets sont comptabilisées en totalité en produits d'exploitation l'année à laquelle elles se rattachent et les dépenses restant à engager en fin d'exercice comptable sont enregistrées en fonds dédiés (voir précisions au chapitre "Fonds dédiés").

### Ventilation du chiffre d'affaires net HT (par secteurs d'activités)

Désignation	Montant
1 - Recettes de billetterie	166 853
2 - Prestation "Echappées belles"	24 500
3 - Autres recettes	9 957
<b>Total</b>	<b>201 310</b>

  
 SL

### Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux intérêts de placements (comptes livrets).

### Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Ils s'élèvent à 24 752 € pour l'année 2020 et correspondent à la quote-part des subventions d'équipement virée au résultat.

### Impôt sur les bénéfices

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Imputation du crédit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	-23 100			-23 100
Résultat exceptionnel	24 462			24 462
<b>Résultat comptable</b>	<b>1 362</b>			<b>1 362</b>

### Autres informations

#### Détail des charges à payer

Désignation	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues	44 078
Personnel, charges à payer	33 162
Organismes sociaux, charges à payer	18 108
Etat, charges à payer	784
TVA sur produits à recevoir	1 185
<b>Total</b>	<b>97 317</b>

#### Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
Fournisseurs, avoirs à recevoir	325
Subventions à recevoir	69 847
TVA sur factures non parvenues	2 233
<b>Total</b>	<b>72 405</b>

COPIE  
 Le 20/12/2020  
 2020-2021  
 56

## Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	10	
Employés	1	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>15</b>	

## Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés	224	224	
Prêts			
Autres immobilisations financières	96		96
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 870	2 870	
Autres créances	117 645	117 645	
<b>Totaux</b>	<b>120 835</b>	<b>120 739</b>	<b>96</b>

## Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	11	11		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 067	100 067		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	124 129	124 129		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	138 174	138 174		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	11 511	11 511		
<b>Total</b>	<b>373 892</b>	<b>373 892</b>		

## Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		10 808	14 943		25 751
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				

**SCENE NATIONALE 61**  
2 Avenue de Basingstoke  
61000 - ALENCON

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association Scène Nationale 61,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

ALENÇON, le 03 Juin 2021  
Le commissaire aux comptes  
**IN EXTENSO ORNE**

  
**Sébastien LANDAIS**